

Le régime de Kabila projette de s'en prendre aux intérêts belges

Un journal pro-kabila annonce des sanctions contre les intérêts belges en RDC, dont Brussels Airlines et la RTBF.

VINCENT GEORIS

Le régime de Joseph Kabila se prépare-t-il à frapper les intérêts belges au Congo, en représailles aux sanctions prises le 29 mai dernier par l'Union européenne contre neuf personnalités congolaises pour de «graves violations de droits de l'homme»? C'est en tout cas ce qu'affirme le journal congolais en ligne «7sur7.cd».

Le gouvernement de la RDC rêve de «contre-offensive» après la décision de l'UE. Mais comme le pays n'a pas les moyens de s'attaquer à toute l'Europe, il viserait la Belgique. «C'est elle qui subira la colère de Kinshasa», lit-on. «Un pays que l'actuel pouvoir de Kinshasa considère comme étant à la base de ses

LE RÉSUMÉ

Selon le journal congolais en ligne «7sur7.cd», la Belgique serait «ciblée» par des mesures de rétorsions après les sanctions prises par l'UE à l'encontre des personnalités congolaises.

Brussels Airlines et la RTBF sont citées.

Mais aucune source officielle ne confirme cette «information» d'un journal pro-kabila.

sanctions qui ne visent qu'une seule chose: instaurer le néocolonialisme». Information ou tentative d'intimidation? L'article est à prendre avec des pincettes, ce média étant proche du pouvoir en place à Kinshasa.

Neuf entreprises ou secteurs belges seraient dans la ligne de mire de Kinshasa. Il serait question de réduire la fréquence de la desserte de Brussels Airlines au profit de sa rivale Air France. La RTBF serait aussi sur la liste, La Première se verrait retirer son signal FM à Kinshasa. «Le régime Kabila cherche à frapper le pays de Charles Michel là où ça lui fera le plus mal», affirme encore le journal.

Aucune autorité congolaise ne confirme une telle décision. «Nous avons entendu plusieurs versions à Kinshasa», dit une source bien informée, «certaines vont dans le sens de la prise de sanctions contre la Belgique, d'autres les contredisent. Comme souvent dans la capitale, c'est la confusion la plus totale».

Seule «sanction» visible, le cinéaste belge Thierry Michel, auteur de plusieurs films sur le Congo, annonçait hier qu'il s'était vu refuser un visa pour se rendre en RDC.

La Belgique «ne réagit pas à des rumeurs»

Le ministère belge des Affaires étrangères n'a reçu aucune information allant dans le sens de sanctions. «Nous ne réagissons pas à des rumeurs tirées de la presse congolaise», explique le porte-parole des Affaires étrangères, Didier Verhasselt.

L'opposant congolais Francis Kalombo, contacté par nos soins, n'y croit guère. «Cela me paraît hypothétique. Qu'ils prennent ou pas des sanctions contre la Belgique, ils feront de toute façon du mal à la population du Congo», dit Francis Kalombo, un proche de l'opposant Moïse Katumbi. «Qui va souffrir le plus? La Belgique ou les Congolais qui doivent prendre l'avion? De telles sanctions ne pourront durer que quelques jours.»

Une «première» pour Brussels Airlines

Au siège des sociétés belges, la menace, même hypothétique, n'est pas prise à la légère. Brussels Airlines est «attentive à la situation et réagira en temps voulu», dit son porte-parole Geert Sciote. Ce serait une première pour l'entreprise belge de se voir imposer de telles sanctions. Sa relation avec le Congo, historique, remonte à 1923.

La compagnie aérienne assure sept vols long-courriers par semaine de Bruxelles à Kinshasa, ce qui représente plus de 1.300 sièges remplis. Ses intérêts dépassent la simple liaison. Elle occupe sur place plus de cent personnes, dans des postes allant de la maintenance au marketing. Des sanctions coû-

«Qu'ils prennent ou pas des sanctions contre la Belgique, ils feront de toute façon du mal à la population du Congo.»

FRANCIS KALOMBO
DÉPUTÉ CONGO-
LAIS D'OPPOSITION

teraient cher au personnel local.

La relation entre Brussels Airlines et la RDC est réglée par un accord bilatéral conclu selon les règles de la convention de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). Imposer une baisse unilatérale des vols constituerait une violation de la convention pour laquelle la RDC serait redevable.

La RTBF visée

La RTBF émet à Kinshasa depuis 2005. «Si l'hypothèse se confirmait, on ne pourrait que regretter une sanction contre la liberté d'expression et le droit à l'information», dit Nathalie Pierard, porte-parole de la RTBF.

Les sanctions prises par l'UE touchent trois ministres congolais et plusieurs hauts gradés. Au lendemain de leur annonce, la RDC avait promis «une réponse appropriée» visant tous les pays de l'UE.

Les tensions entre la Belgique et la RDC ont monté d'un cran suite à la nomination du nouveau Premier ministre congolais Bruno Tshibala. Pour le ministre belge des Affaires étrangères Didier Reynders (MR), cette désignation s'écarte des accords de la Saint-Sylvestre prévoyant que le Premier ministre congolais doit être choisi par l'opposition.